

# ENSEMBLE

Éducation Nationale

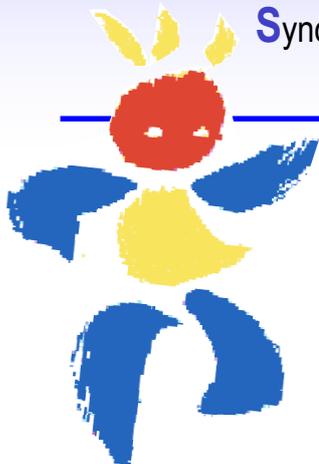
ISSN 1244.0701

N° 240 □ Décembre 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr  
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



## Fusion d'écoles :

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 11 décembre 2012

Pourquoi le SNUipp-FSU 48 est opposé à ces projets ?

- Parce qu'il est convaincu qu'il faut maintenir l'École maternelle avec des moyens propres : direction, pédagogie, projets, budgets, personnels formés (y compris ATSEM et IEN),
- Parce que le rapport de l'Inspection Générale sur l'école maternelle, rendu public cette année, ouvre des perspectives d'évolutions intéressantes,
- Parce que le projet de circulaire sur la scolarisation des tout-petits et l'implication des familles est en cours de discussion au ministère <sup>1</sup>.

Le SNUipp-FSU demande le maintien et le développement des Écoles maternelles et leur création là où ce sera possible. Cela correspond de plus à une des priorités du gouvernement.

1. voir le projet de circulaire sur le site <http://48.snuipp.fr>

### SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| □ <i>Agir Ensemble</i> : Loi d'orientation et de programmation ; Bilan médical GS-CP ; Congrès FSU ; Bec de Jeu et la p'tite roulotte | p. 2 |
| □ <i>Éditorial</i> : Mieux rémunérer les PE, c'est maintenant ; CAPD Promotions   | p. 3 |
| □ <i>Administratif</i> : CAPD du 12 novembre, promotions ; groupe de travail  | p. 4 |
| □ <i>Métier</i> : Fusions d'écoles, la maternelle sacrifiée   | p. 5 |
| □ <i>Métier</i> : Refondation de l'école Rythmes ; RASED ; Calendrier   | p. 6 |
| □ <i>Administratif</i> : Congés "doublés" ; Entendre ; Déplacements ; Lu au BO  | p. 7 |
| □ <i>Agir Ensemble</i> : Se syndiquer ; Mis au Net  | p. 8 |

L'Observatoire  
de la laïcité  
de Lozère  
a planté



le vendredi 7  
décembre  
à Mende  
un Arbre de la Laïcité.  
Le SNUipp et la FSU,  
membres de l'OLL  
y ont participé.

# Agir Ensemble

## Loi d'orientation et de programmation

Le SNUipp-FSU invite tous les enseignants à prendre connaissance de ce projet de Loi pour l'école.

S'il ne peut que se féliciter de la priorité donnée au primaire :

- maternelle avec la scolarisation des enfants de moins de trois ans,
- plus de maîtres que de classes,
- une formation initiale réhabilitée...

Il est toutefois très inquiet : l'école du socle qui réapparaît n'est pas sans rappeler l'école ultra libérale du trio

Sarkozy Darcos Chatel. Ceci ne pourra que réjouir les "hiérarques" qui y étaient acquis mais doit mobiliser les forces de progrès pour l'école de la réussite pour tous. Derrière les belles paroles, il faut de vrais contenus à cette réforme.

Il y va certes de l'attente des parents et des enseignants mais c'est surtout l'avenir des enfants et donc de notre pays qui en dépendent.

*La montagne ne doit pas accoucher d'une souris.*

## Bilan médical GS - CP

### **Courrier à Madame la Directrice Académique :**

"...Le service de la Santé scolaire a envoyé aux directrices et directeurs d'école, la veille des congés d'automne, une information relative à l'organisation du bilan de santé obligatoire de la 6e année en Lozère. Conformément à l'information que nous vous avons donnée lors de la CAPD du 12 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer que le SNUipp-FSU 48 a renouvelé sa consigne aux écoles de ne pas se substituer aux médecins scolaires et donc de ne pas demander ni remplir les livrets de l'élève.

En effet, l'article L 541-1 du code de l'éducation précise bien que tous les enfants doivent faire l'objet d'une visite médicale dans leur sixième année. Il n'appartient donc pas aux enseignants d'en décider autrement.

De plus, le dépistage d'un trouble du langage oral ou écrit ou de troubles graves du comportement est de la responsabilité d'un médecin. Les enseignant(e)s ne refusent pas, bien évidemment, de signaler au médecin scolaire les troubles éventuels qu'ils auraient pu déceler chez un élève, mais en aucun cas, ils ne peuvent s'arroger le droit et la responsabilité de décider quel enfant doit bénéficier du bilan médical.

Quelle pourrait être la réaction d'une famille dont l'enfant aurait été

"oublié" lors de ces examens ou au contraire signalé abusivement ?

Le SNUipp-FSU demande donc que tous les élèves bénéficient d'une véritable visite médicale telle qu'elle est prévue au code de l'éducation et au code de la santé publique. Cette visite, outil de dépistage et de prévention, permet en outre des échanges entre enseignant et médecin scolaire qui sont autant de regards croisés pouvant le cas échéant aider à comprendre certaines difficultés en matière d'apprentissage ou de comportement.

Ces visites sont essentielles pour les élèves et pour les enseignants et ne sauraient devenir réservées à quelques uns du fait notamment de la réduction des moyens budgétaires : notre volonté est d'aller dans le sens d'une médecine scolaire ayant les moyens de fonctionner, ceci pour répondre au mieux et au plus près aux besoins des élèves et de leurs familles.

Le SNUipp-FSU demande l'application des textes et ne peut se satisfaire de votre réponse émise lors de la CAPD : « on peut ne pas être en moyen de respecter les textes ».

Connaissant votre attachement à la qualité du service public et au devenir de nos élèves, je souhaiterais que vous interveniez auprès des services de la santé scolaire pour que tous les enfants concernés bénéficient de cette visite médicale..."

## Congrès départemental FSU

**15 et 16 janvier 2013**

Espace Jean Jaurès à Mende

- Inscrivez-vous rapidement en faisant une demande d'autorisation d'absence auprès de votre IEN.
- Faites part de votre participation à la FSU-48 pour prévoir les repas.

Plus d'infos sur <http://48.snuipp.fr>

## Bec de Jeu & la P'tite Roulotte

Comme vous avez pu l'entendre ou le lire dans la presse, le festival jeune public qui venait de souffler ses 20 bougies n'aura pas lieu en 2013.

Les conséquences sont multiples malheureusement : en premier lieu le fait que bon nombre des enfants scolarisés sur le département et en particulier en milieu rural n'auront pas ce contact avec les oeuvres et les artistes. C'est aussi un évènement qui fédère environ 90 bénévoles sur plus de 10 jours de travail et plus d'une vingtaine d'associations.

Ce moment de lien social et de rencontre avec des oeuvres si particulier et ancré dans notre paysage culturel ne se fera pas. Mais c'est aussi tout un volet économique qui est perdu, avec près de 20 000 € en moins pour les transporteurs locaux, environ 65 000 € de contrats pour les artistes qui leur permettaient de vivre.

Malgré les engagements pris de longue date (entre 8 à 12 mois) les tournées prévues ont dû être annulées. Ce sont aussi des achats de denrées et de matières premières sur le plan local qui permettaient d'héberger et de nourrir une trentaine de personnes sur une semaine.

Enfin c'est tout un travail perdu car un festival c'est aussi trois personnes qui travaillent pour préparer, organiser et rendre cet évènement inoubliable pour tous les publics. Il faut espérer que les moyens seront retrouvés pour organiser la P'tite Roulotte 2014. D'ores et déjà l'équipe organisatrice y met toute son énergie et sa détermination.

Les encouragements et le soutien de tous ENSEMBLE en sont le moteur.

## Mieux rémunérer les professeurs des écoles : C'est maintenant !

Le ministre le reconnaît : *"il serait digne"* de mieux payer les enseignants.

Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : un enseignant français du primaire gagne en moyenne 320 euros de moins que ses collègues européens.

En milieu de carrière, ils sont payés 600 euros de moins que ceux du secondaire : les enseignants du primaire ont en effet un faible taux d'accès à la hors classe (échelons supérieurs de la grille des salaires), mais aussi un faible taux d'indemnités (5,3 % contre 21,8 % pour l'ensemble de la fonction publique), et un très faible recours aux heures supplémentaires.

Les professeurs des écoles sont victimes d'un déclassement salarial qu'il est urgent de résorber.

Ces inégalités, constatées bien avant que la crise économique ne s'affirme, sont aujourd'hui entérinées par les experts !

Pour la première fois, un rapport de la fonction publique considère officiellement que les PE exercent une *"profession intermédiaire"* et non *"intellectuellement supérieure"* comme les autres enseignants, pourtant, le niveau de recrutement BAC + 5 et le statut catégorie A sont les mêmes.

À ces inégalités s'ajoute celle d'un sous salaire des femmes (interruptions de carrière, temps partiels, accès plus complexe à des fonctions de responsabilité) dans un métier féminisé à plus de 80 %.

*"Faire carrière"* dans le corps des professeurs des écoles est de moins en moins valorisant et l'on peut s'inquiéter pour les recrutements à venir.

L'annonce de la poursuite du gel du point d'indice est un signe supplémentaire peu encourageant.

Le SNUipp-FSU demande l'ouverture rapide du dossier de la revalorisation qui participe à la priorité à l'école primaire affichée par le président de la République.

Il invite les enseignants des écoles à se mobiliser et envoyer une carte au ministre de l'Éducation nationale <sup>1</sup>

*Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant !*

La remise de ces cartes sera organisée en janvier 2013.

Mende le 8 décembre 2012

1. Carte disponible sur <http://48.snuipp.fr> et auprès des militants.

## CAPD Promotions

(voir en page suivante)

Lors de cette CAPD, le SNUipp a revendiqué un avancement de tous au rythme le plus rapide avec la transformation de la Hors Classe en échelons supplémentaires accessibles à tous.

Il a aussi signalé dans les barèmes des écarts de notes importants dans un même échelon.

Il a fait remarquer que les entrants dans le département avaient souvent des notes plus élevées et que cela avait des conséquences sur les promotions mais aussi que les sortants du département étaient pénalisés à leur arrivée dans un autre département.

Pour tendre vers plus d'équité, le SNUipp a proposé que l'an prochain, la note ne compte qu'une fois au lieu de deux, dans le calcul du barème pour les promotions.

Le SNUipp a aussi demandé à ce que la règle départementale, qui consiste à bloquer la note à 18 pour certains personnels qui ne peuvent pas être inspectés du fait de leur situation : décharge syndicale, CLM, CLD, CNED... soit réétudiée.

### Questions diverses

- Bilan médical des élèves dans leur sixième année (voir *ci-contre*).
- Réunions des directeurs : sur quel temps ?

Réponse de la DASEN :

*"Chaque IEN proposera aux directeurs une modalité de prise en compte des réunions. L'aide personnalisée est une piste si cela ne remet pas en cause le dispositif sur l'école."*

Et de conclure : *"il y aura peut-être des avancées sur le plan national"*.

### Information de la DASEN

*"La circulaire sur les mouvements inter départementaux et départementaux étant parue, nous allons pouvoir réfléchir sur le mouvement départemental et sur la question de l'entrée dans le métier."*

*"Si dans le département, les débutants sont plus nombreux, il faudra leur réserver des postes au mouvement tout en laissant aux collègues en poste la possibilité de muter."*

Un groupe de travail est programmé le mardi 18 décembre.

Ont été promus pour 2012-2013 :

### Au Grand Choix

#### Du 4e au 5e échelon Barèmes

de 30.000 à 32.000

- Au 01/09/12 :
- LAZZARELLI Julie
- MARTIN Audrey
- MAZOYER Mélanie
- ROMERO Céline
- TESTUD Mylène

#### Du 5e au 6e échelon Barèmes

de 33.678 à 35.500

- Au 01/09/12 :
- BERNABEU Brice
- CLAVEL Marie
- THISSE Julien
- Au 01/03/13 :
- LADEVÈZE Carine

#### Du 6e au 7e échelon Barèmes

de 37.000 à 45.750

- Au 01/09/12 :
- SOLIER Alexandre
- Au 19/09/12 :
- DENAUD Valérie
- Au 01/11/12 :
- MARCONNET Stéphane
- Au 09/11/12
- MERCADIER Cécile
- Au 01/03/13
- MAGNAN DE BORNIER Sylvie
- Au 16/08/13
- JOURDAN Claudie

#### Du 7e au 8e échelon Barèmes

de 43.500 à 54.875

- Au 01/09/12 :
- MEYRAND Myriam
- SECKEL Gabrielle
- Au 28/01/13 :
- MIRET Myriam
- Au 25/02/13 :
- MARTIN Chantal
- Au 01/03/13 :
- GISCARD Marie-Pierre
- Au 01/06/13 :
- LOUVEAU Stéphanie
- RABIER Sylvie
- Au 18/08/13 :
- RIGHETTI Véronique

#### Du 8e au 9e échelon Barèmes

de 56.736 à 62.417

- Au 01/09/12 :
- DEZOUCHES Martine
- PALMIER Lydie
- Au 01/10/12 :
- LEROY Liliane
- Au 10/10/12 :
- COURNAC Stéphane
- Au 01/03/13
- GRAS Annie
- GROLIER Stéphane
- Au 01/06/13
- MEJEAN Françoise

- Au 01/07/13
- LACHAPPELLE Nathalie

#### Du 9e au 10e échelon Barèmes

de 64.986 à 72.978

- Au 01/09/12 :
- EVEN Catherine
- Au 01/12/12 :
- CHAPEL Cécile
- COUDERC Hélène
- Au 11/04/13
- CAYOT Thierry

#### Du 10e au 11e échelon Barèmes

de 75.156 à 75.414

- Au 01/09/12 :
- LALLEMANT Sylvie
- Au 01/01/13 :
- FOURETS André

### Au Choix

#### Du 5e au 6e échelon Barèmes

de 31.753 à 36.000

- Au 01/09/12 :
- LE MEUR Anne-Sophie
- THISSE Emilie
- Au 01/12/12
- VIEILLARD Gaëlle
- Au 01/03/13 :
- BARTHEZ Emmanuelle
- POURQUIER Anne
- MADERN Stéphanie
- Au 14/04/13
- FLAYOL Camille

#### Du 6e au 7e échelon Barèmes

de 36.500 à 39.944

- Au 01/09/12 :
- CHABANON Séverine
- COLNOT Séverine
- COSYN Sandrine
- DESNAUD Delphine
- FERRER Sébastien
- PONS Magali
- SALENDRES Élodie
- Au 21/09/12 :
- MOURGUES Aline
- Au 01/12/12
- DA SILVA Gaëlle
- Au 01/01/13
- MARIE AUGÉ Eddy
- VIDOU Stéphane
- Au 04/12/12 :
- NAVEAUX Émilie

#### Du 7e au 8e échelon Barèmes

de 43.000 à 44.986

- Au 01/09/12 :
- COHEN BACRIE Laure
- DENAERTD Stéphanie
- JOURDAN Marie-Laure
- GUIRAL Isabelle
- POURQUIER Nathalie
- Au 02/09/12 :
- BIBAL Jean-Louis

- Au 01/10/12 :
- MAURIN Stéphan
- Au 14/10/12 :
- RAMEAU Sylvia
- Au 11/11/12
- RAMEAU Régis
- Au 01/12/12 :
- CHIBAUDEL Marie
- CONSTANT Fabienne
- Au 05/01/13
- PAGES PALMIER Sandrine

#### Du 8e au 9e échelon Barèmes

de 48.656 à 60.422

- Au 01/09/12 :
- CAYROCHE Yolande
- JAFFUEL Karine
- Au 24/09/12
- BERTIN Cécile
- Au 29/09/12 :
- BOYER Martine
- Au 01/11/12 :
- MEJEAN Guy
- ROSSIGNOL Joëlle
- Au 04/01/13
- LAURANCY Claire
- Au 09/01/13 :
- OHIAMI Christelle
- Au 29/01/13
- MOLL Véronique
- Au 01/03/13
- VIANNEY LIAUD Nicolas
- Au 05/03/13
- VEYRIER Chantal
- Au 23/03/13
- BOURGEAT Claudine
- Au 01/04/13
- PISANESCHI Carol

#### Du 9e au 10e échelon Barèmes

de 58.069 à 60.425

- Au 19/09/12 :
- HERMET Hélène
- Au 08/10/12 :
- BARLIER Martine
- Au 28/11/12 :
- CHAUD Gilles
- Au 23/02/13 :
- COULET Fabienne
- Au 19/06/13 :
- GUARDIA Sylvie

#### Du 10e au 11e échelon Barèmes

de 72.531 à 75.961

- Au 26/09/12 :
- STURACCI Évelyne
- Au 01/05/13 :
- GATRY Richard
- Au 01/07/13
- CHAMPETIER Jacques
- MOURNET Marie-Andrée

### À l'Ancienneté

#### Du 3e au 4e échelon

- Au 01/09/12 :
- ANTOINE Murielle
- BAYLE Pauline
- PONGE Liselotte
- TOUSSAINT Arnaud

#### Du 4e au 5e échelon

- Au 24/10/12 :
- ARNAL Céline
- Au 25/10/12 :
- FRANGOS Mélina
- Au 01/01/13 :
- ALBOUY Séverine
- BASCLE Caroline
- BERNAT Soazig
- COPPEL Anne-Laure
- GERBAL Emilienne
- LOPEZ Claire
- PORTES Romain
- RAYMOND Sarah
- Au 04/06/13 :
- PEYRE Elodie

#### Du 5e au 6e échelon

- Au 01/09/12 :
- BONHOMME Mélanie
- CHAIZE Estelle
- Au 23/09/12 :
- VALENTIN Laetitia
- Au 06/12/12 :
- SCHEIDECKER Emmanuelle

#### Du 6e au 7e échelon

- Au 01/09/12 :
- MEYRIAL LAGRANGE Karine
- Au 01/12/12 :
- BRASSAC Valérie
- Au 17/03/13
- MALAVAL Christelle

#### Du 7e au 8e échelon

- Au 30/11/12 :
- GRASSET Christelle

- Au 22/03/12 :
- ROCHETTE Sylvie

#### Du 8e au 9e échelon

- Au 01/09/12 :
- JANS Christine
- LACROIX Vincent
- Au 01/02/13 :
- GILLET MATHIEU Delphine
- Au 18/05/13
- SCHERRER Sophie
- Au 03/06/13
- WEINSANTO Nathalie

#### Du 9e au 10e échelon

- Au 11/09/12 :
- LOBEZ Emmanuelle
- Au 23/12/12 :
- ROTHENBURGER Catherine
- Au 03/05/13 :
- LAMETH Arnaud

#### Du 10e au 11e échelon

- Au 24/11/12 :
- GODE Philippe
- Au 09/08/13 :
- SEVENE Christine

### Avancement des PE Hors-Classe

#### Du 5e au 6e échelon

- Au 01/10/12
- NOUVEL Michel
- Au 06/05/13
- PERCEVAULT Fabrice

#### Du 6e au 7e échelon

- Au 01/11/12
- BAUMLE Sandrine

### Avancement des directeurs des établissements spécialisés

#### Du 6e au 7e échelon

- Au 01/09/12
- SERRANO Julien

#### Du 10e au 11e échelon

- Au 02/06/13
- GERTSCH Clara



Bonnes fêtes  
de fin d'année  
à tous.



### Rythmes scolaires, un cadrage national indispensable

Où en est la réforme des rythmes scolaires ?

Depuis l'annonce du président de la République d'étaler sur deux ans le passage à quatre jours et demi, le temps semble s'être arrêté au ministère de l'Éducation nationale. Pourtant, sur le terrain, enseignants, parents et élus ont besoin d'y voir clair. Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle donne nécessite des clarifications précises et rapides.

L'organisation du temps scolaire ne peut être la décision unilatérale d'une mairie.

Il s'agit bien de construire une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et des temps périscolaires de qualité pour tous les élèves.

Un partenariat confiant et serein est indispensable.

Dans ce cadre, les conseils d'école qui réunissent parents, enseignants et élus doivent participer activement aux choix concernant l'organisation du temps scolaire d'une semaine à 4 ou 4,5 jours ainsi qu'à l'élaboration d'un éventuel projet éducatif territorial.

De la même manière, le ministère doit préciser ses intentions sur le service des enseignants. Comme l'a clairement montré la consultation que le SNUipp-FSU a menée auprès de plus de 24 000 enseignants (1), ces derniers attendent des améliorations concrètes de leurs conditions de travail : mieux travailler

c'est mieux faire réussir leurs élèves.

Le décret sur les obligations de service des enseignants défini par Xavier Darcos en 2008 lors du passage à quatre jours doit être remis sur la table.

Toutes les dimensions du métier de professeur des écoles doivent être mieux prises en compte : temps et modalités des animations pédagogiques remis à plat (2), temps de travail en équipe et de rencontre avec les parents augmentés, aide personnalisée actuelle, placée sur la pause méridienne ou après l'école, abandonnée.

Toutes ces questions ne peuvent rester en suspens plus longtemps.

Le SNUipp-FSU demande au ministre de l'Éducation nationale de clarifier la situation.

Des réponses doivent être apportées aussi bien sur le temps de service des enseignants que sur la procédure de décision d'un éventuel changement de rythmes, qui devra obligatoirement associer les conseils d'école.

Pour cela, les discussions doivent reprendre au plus vite et aboutir à un cadrage national précis avant que les incompréhensions et le désordre ne s'installent. D'autre part, la table ronde réunissant collectivités territoriales, enseignants et parents est plus que jamais d'actualité.

(1) voir sites page 8, *Mis sur le net*.

(2) Les tentatives des IEN, en Lozère via le rectorat, d'entraver le droit

**Rythmes scolaires  
SNUipp-FSU, SE et SGEN**  
ont adressé une lettre commune au ministre, lire sur <http://48.snuipp.fr>

### Calendrier scolaire 2013 - 2014 unanimentement contesté

Le CSE a voté unanimement contre le projet de calendrier scolaire 2013-2014.

Malgré cela, le ministère a décidé de maintenir son application.

Un autre calendrier scolaire était pourtant possible.

La première mouture présentée par le ministère allait vers une meilleure alternance, 7 semaines de classes et 2 semaines de congés.

Dans cette première version, malgré le zonage, toutes les écoles avaient entre 6 semaines et 8 semaines de classes entre les périodes de vacances.

Le ministère a préféré prêter une oreille bienveillante aux stations de ski en avançant les vacances de printemps.

Au final, élèves et enseignants de la zone C (première zone en vacances de printemps) auront une dernière période de classe portée à 10 semaines.

L'intérêt de l'enfant porté pourtant comme un étendard par le ministre quand il s'agit de la semaine a soudainement disparu sous le manteau neigeux des professionnels du tourisme en ce qui concerne l'organisation de l'année.

Un peu de cohérence ne nuit pas !

**Le calendrier sur le net, voir page 8.**

### Pas sans les RASED !

Depuis la nomination du nouveau gouvernement, plusieurs actions ont été initiées par le SNUipp, notamment dans le cadre du collectif RASED : réunion en juillet avec le ministère, intervention sur les départs en formation, interventions lors de la concertation pour la refondation de l'école, courrier du collectif et demande d'audience sur la place

et l'évolution du dispositif RASED...

Pour le SNUipp-FSU, on ne saurait confondre le "*plus de maîtres que de classes*" avec l'action des membres de réseau d'aides spécialisées.

Les personnels des réseaux doivent être confortés quant à leur avenir, la spécificité de leurs missions

et la qualité de leur formation.

Une séance de négociation devrait se tenir avant la fin de l'année sur ce sujet.

Sans attendre, le collectif national RASED a proposé une interpellation des parlementaires, à l'occasion de l'examen du budget et de la future loi d'orientation.

# Administratif

Liste d'aptitude Direction d'écoles à 2 classes et plus  
Demande à envoyer par la voie hiérarchique  
avant le mardi 8 janvier 2013

## Congé pour enfant malade "doublé"

Une autorisation d'absence peut être accordée, à plein traitement, sur présentation d'un certificat médical ou de toute pièce justifiant la garde d'un enfant malade. Par année civile, chaque collègue peut bénéficier d'autorisations d'absence dont la durée ne peut dépasser les obligations de service hebdomadaires plus un jour .

Ces limites **peuvent être doublées** si le collègue assume seul la garde de l'enfant, que son conjoint est à la recherche d'un emploi ou que celui-ci, de par son emploi, ne bénéficie pas de ce type de droit . Lorsque les deux parents sont agents de l'état, les autorisations peuvent être réparties à leur convenance.

En savoir plus : **Kisaitou** ou *presque*

## Entendre les enseignants

### Quelles sont vos priorités pour transformer l'école primaire ?

Ce sont près de 24 000 enseignants des écoles qui ont répondu à l'enquête que le SNUipp-FSU a lancé sur la refondation de l'école. Dans un contexte où celle-ci est au cœur du débat public, il s'agit de la première (et seule) consultation à grande échelle organisée à ce jour pour recueillir l'avis et la parole des enseignants.

Et son premier enseignement, très éloigné d'un supposé conservatisme, est que l'idée même de réformer l'école est plébiscitée par 89% des enseignants des écoles.

Pour autant, leur priorité n'est pas dans une simple modification des rythmes scolaires.

La réussite des élèves se joue avant tout pour eux dans ses dimensions pédagogiques et dans l'amélioration des conditions d'exercice du métier. 61% d'entre eux souhaitent que cette réforme se concentre sur les aspects qui fonctionnent le moins bien actuellement.

La baisse du nombre d'élèves par classe est ainsi jugée comme la mesure la plus prioritaire à engager (81%), devant la refondation de la formation des enseignants (75%), le développement du travail en petits

groupes avec plus de maîtres que de classes (73%) et l'attribution de plus de moyens aux écoles qui concentrent la difficulté scolaire (70%).

Les enseignants sont par ailleurs presque unanimes à déplorer de mauvaises conditions de travail, qui se sont encore dégradées ces dernières années (à 96%).

Ils dénoncent également un manque de ressources nécessaires pour assurer la réussite des élèves. Et pourtant, malgré un métier qu'ils jugent fatigant à 98%, demandant une forte implication personnelle (99%), ceux-ci le trouvent encore passionnant pour 92% d'entre eux !

L'envie d'agir, de changer l'école, de tenir la promesse démocratique de faire réussir tous les élèves est là et bien là.

L'enquête du SNUipp-FSU donne des indications précises, précieuses, sur les leviers à actionner pour que la refondation de l'école, la "priorité au primaire" prennent corps. Le ministre de l'Éducation nationale serait bien avisé d'en tenir compte au moment où s'élabore la future loi d'orientation.

Car si notre profession dit oui à la réforme, c'est dans l'intérêt partagé des élèves et des enseignants. Des enseignants dont la voix doit être entendue.

## Frais de déplacement

L'agent doit se déplacer hors de sa résidence administrative et hors de résidence familiale :

**La résidence administrative** est le territoire de la commune d'exercice ;  
**Attention** : constitue une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

**La résidence familiale** est le territoire de la commune où est situé le logement principal de l'agent.

**Un ordre de mission** doit être remis à l'agent à l'occasion de toute sortie de la résidence administrative ou familiale pour ouvrir droit à indemnisation.

Les animations pédagogiques donnent droit au remboursement des frais de déplacement dans les conditions ci-dessus.

En cas de difficultés s'adresser au Syndicat

## Lu au B.O.

### N° 39 du 25 octobre 2012

**Formation continue** : Actions destinées aux enseignants des écoles et établissements français à l'étranger - session 2013.

### N° 42 du 15 novembre 2012

**Traitement de données à caractère personnel** : Création dans le cadre du webclasser.

### N° 43 du 22 novembre 2012

**Actions éducatives** : Campagne de la Jeunesse au plein air 2013 ; Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2012 ; Concours des "Petits artistes de la mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants" - année 2012-2013.

### N° 44 du 29 novembre 2012

**Actions éducatives** : Année de l'amitié franco-allemande - 50 ans de coopération éducative.  
 **Partenariat** : Convention de partenariat entre le ministère et l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD).  
 **Administrateurs civils recrutés par la voie dite du "tour extérieur"** : Sélection annuelle - année 2013.  
 **CHSCT du MEN** : Orientations stratégiques - année 2012-2013.

### Le SNUipp s'est adressé aux élus :

"En tant que syndicat du premier degré, majoritaire en Lozère et au plan national, nous nous adressons à vous en cette période de préparation de la carte scolaire prochaine pour évoquer le projet de fusion des écoles laïques maternelle et élémentaire à Langogne.

L'objectif annoncé est d'obtenir un seul poste de direction, rendu "attractif" par la décharge complète correspondante. Pour le SNUipp-FSU Lozère, c'est avant tout une gestion comptable des moyens qui motive ce projet et les municipalités n'ont aucun intérêt à accepter la fusion d'écoles et ce, pour plusieurs raisons :

- ❑ La suppression d'un service public est toujours une régression dans une commune. La fusion équivaut de fait à la suppression de l'école maternelle en tant que telle.....
- ❑ La spécificité et la qualité de la maternelle française, réaffirmées par le Président de la République et que de nombreux pays nous envient, doivent être préservées. Elles sont souvent compromises dans des écoles plus grandes où la scolarisation des élèves du niveau élémentaire est privilégiée (effectifs, répartition des classes, moyens financiers, projets extra-scolaires...)
- ❑ Les fusions entraînent à chaque fois la fermeture d'une ou deux classes dans les trois années suivantes, nous en avons des exemples notamment dans les autres départements de l'académie de Montpellier et des départements voisins (cas de la Haute-Loire) et provoquent l'augmentation des effectifs dans les classes et la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, le plus souvent au détriment des plus jeunes dont les classes sont les premières à être "regroupées".
- ❑ La promesse d'attribution d'un temps de décharge supplémentaire, légalement dû, pour le directeur ne permet pas de régler les problèmes de gestion d'un grand groupe scolaire. Le gouvernement en mettant en place dans le cadre de la refondation de l'école, un groupe de travail sur la direction d'école ne dit pas autre chose. Les suppressions massives d'emplois d'aide à la direction sous le précédent mandat présidentiel ont rendu plus difficile le travail des directeurs à qui l'administration demande toujours plus.

Pour le SNUipp-FSU, les temps de décharge doivent être accrus pour un bon fonctionnement des écoles, le projet de globalisation de ces temps entre deux écoles, comme proposé par l'administration, a pour objectif premier d'économiser des moyens.

Enfin l'école maternelle, de par sa spécificité et ses besoins particuliers, ne se gère pas comme une école élémentaire (accueil, sortie...). N'est-il alors pas plus professionnel d'avoir deux interlocuteurs maîtrisant chacun leur sujet ?

Pour le SNUipp-FSU, ce projet est inacceptable car la disparition de l'école maternelle spécifique constituerait un recul grave par rapport à l'organisation du service public. En Lozère, l'enseignement public est le seul à présenter ce type d'école qui bénéficie d'une excellente image de marque dans la population française : une vraie école indépendante, adaptée pour les tout-petits. L'enseignement privé confessionnel ne peut pas présenter ce type d'école. La Loi Debré qui permet le financement d'écoles sous contrat, ne concerne que l'enseignement obligatoire. Pour contourner la loi, le Privé n'a que des écoles primaires, globalisant leurs effectifs. Si demain, l'école devient obligatoire à partir de 3 ans, comme c'est envisagé, les écoles privées ne manqueront pas d'ouvrir des maternelles dont elles connaissent les avantages pédagogiques, sociaux et de conditions d'accueil des petits et nous n'aurons plus les nôtres.

Pour le SNUipp-FSU, le rôle de l'école maternelle est essentiel pour le cursus scolaire des élèves. Le gouvernement l'a bien compris. Il assure la promotion de l'école maternelle et étudie la possibilité de rendre obligatoire l'école à partir de 3 ans et de favoriser l'accueil des 2 - 3 ans qui a sérieusement régressé avec les gouvernements précédents et les ministres Darcos et Chatel.

Seules les "villes" du département, Florac, Langogne, Saint Chély, Marvejols et Mende bénéficient d'écoles à plusieurs classes étiquetées "Ecole maternelle", Langogne serait ainsi la première à disparaître de la liste de ces centres. Mais nous ne doutons pas alors que la brèche serait ouverte et, si ce projet se réalisait à Langogne, il ne manquerait pas d'être mis en place là où il existe à ce jour une "vraie" école maternelle, toujours dans cette logique comptable de récupération de postes de direction ou d'adjoints avec une globalisation des effectifs par classe. A ce titre l'inquiétude des enseignants langonnais pour leur devenir est légitime. Elle conduit même l'administration à proposer

des arrangements ponctuels pour faire passer l'essentiel : la disparition de la maternelle comme entité indépendante. Actuellement (avec la CLIS) les deux écoles réunies présentent 14 classes : structure limite pour une décharge complète. Que se passera-t-il si une classe ferme du fait de la globalisation des effectifs à court ou moyen terme ?

D'autant que l'avant-projet académique 2013 - 2016 du recteur prévoit une grave menace pour le tissu scolaire lozérien, page 26 du document adressé aux membres du CDEN :

**"Objectifs** Dans le 1er et le 2nd degré, réduction des disparités départementales des conditions d'accueil des élèves.....

**Stratégie 4.6.1 Allocation des moyens du premier degré** .....

*Mettre en place au niveau académique un dispositif de répartition des moyens du 1er degré (moyens d'enseignement et hors la classe) entre les départements....."*

L'avertissement est clair et net pour les prochaines cartes scolaires.

Enfin, les engagements pris par l'administration sont très rarement respectés : schéma des écoles élaboré avec l'inspecteur d'académie M. Stievenard, mis au placard par ses successeurs ; fermeture de l'école du Bacon, commune des Monts Verts malgré l'engagement pris lors de la fermeture de l'école de Berc dans la même commune, etc...

Pour le SNUipp-FSU, il est au contraire souhaitable d'étendre le réseau des écoles maternelles lozériennes.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU 48 est fermement opposé à ce projet de fusion qui conduira à la fermeture de la maternelle et à la diminution de l'offre et de la qualité de l'enseignement à l'école publique de Langogne. Tous ces points et sans doute d'autres, méritent une réflexion et un vrai débat avec tous les partenaires de l'École avant tout accord et toute décision qui à ce jour ne présente aucun caractère d'urgence. Le ministère a ouvert un important chantier sur la refondation de l'école dont il nous semble utile d'attendre les conclusions qui ne tarderont pas.

En nous excusant d'avoir été si long, mais nous pensons l'enjeu de taille pour le département et surtout pour les enfants qui nous sont confiés, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de ne pas céder aux pressions, de refuser la fusion dans votre commune et de réclamer à nos côtés les moyens pour un bon fonctionnement du tissu scolaire Lozérien. Certaine que vous partagez notre attachement au service public et nos valeurs républicaines et laïques, je vous prie d'agréer....

# Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,  
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

## Mis au Net

### Refondation de l'école

Les enseignants ont pris la parole  
voir sur le site départemental du SNUipp

<http://48.snuipp.fr>

ou sur <http://www.snuipp.fr/>

**Refondation-les-enseignants-ont**

### Calendrier scolaire

Le calendrier sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid66320/calendrier-de-l-annee-scolaire-2013-2014.html>

### Promotions

Voir dossier complet  
(fonctionnement et résultats) sur  
<http://48.snuipp.fr>

### Observatoire de la laïcité

Les textes et les motions sont sur  
<http://www.oll48.org>

Ayez le réflexe...

[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) et [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et  
retrouver

**ENSEMBLE**



**SNUipp**

**SNUipp 48 (FSU)**

Commission paritaire de presse

N° 0407 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.701

Ce bulletin

vous a été envoyé grâce

au fichier informatique

du SNUipp 48.

Conformément à la loi

du 8.01.78, vous pouvez

avoir accès ou faire

effacer les informations

vous concernant

en vous adressant

au SNUipp 48.

Publication mensuelle

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS CL.	
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S P É - I M F	S E G P A		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	189	193	195	198	202	205	194	<b>P.E.G.C.</b> Classe excep. 209 € Hors-classe 202 €  <b>INSTITUTEURS</b> Adjoint et dir. 1 cl. 148 € Direction 2 cl et + 150 € Spécialisés IMF 150 €  <b>RETRAITÉS</b> pension < 1400€ 89 € pension > 1400€ 99 €  <b>CONTRACTUELS</b> 99 €  <b>Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation</b> 50 €  <b>Congé de formation</b> 80 % de la cotisation  <b>et selon le temps partiel</b> 50 %, 75%... de la cotisation	
10e	175	179	182	185	189	192	181		
9e	161	164	167	170	174	177	166		
8e	152	155	158	161	165	168	157		
7e	141	144	146	149	153	156	145		
6e	130	133	135	139	143		134		
5e	121	122	125	130	133				
4e	116	118	120	124	128				
3e	111	113	115	119	122				
2e	PE stagiaires : 99 €								168
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit								150

**Attention, 66% du montant de la cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !  
Ainsi pour une cotisation de 150 € : 100 € seront déduits des impôts.**

## BULLETIN D'ADHESION 2012-2013 Déc Site

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

**Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :**

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date : Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:

Nom de jeune fille : Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions : Échelon : Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à  
**SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90

Mèl: [snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)